

Paris, le 20 mars 2014

Un partenariat unique entre l'ensemble des SATT et le Comité Richelieu pour faciliter et accélérer l'accès des entreprises à l'innovation issue de la Recherche Publique

Une convention de partenariat vient d'être signée, ce jeudi 20 mars 2014 lors des Rencontres Universités Entreprises (RUE) organisées par l'AEF, entre les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT), créées dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir et qui couvrent 144 établissements publics de recherche, et le Comité Richelieu qui fédère 300 Entreprises d'Innovation et de Croissance (EIC) et s'adresse à un réseau identifié de 4000 EIC. Cet accord va permettre de faciliter les relations public/privé dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologies.

L'innovation est un enjeu majeur pour la compétitivité de nos entreprises et une composante essentielle des politiques publiques. La recherche publique joue plus que jamais un rôle important en générant des technologies innovantes et des avantages concurrentiels, en particulier pour les PME de croissance dont la survie dépend de leur compétitivité hors coûts.

Le constat de deux mondes qui doivent mieux pouvoir collaborer, échanger et construire ensemble pour contribuer à la réussite économique des PME et ETI.

Une Recherche Publique encore perçue comme difficile d'accès par les PME

De nombreuses PME citent souvent parmi les difficultés rencontrées :

- la complexité de l'organisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France ;
- la difficulté d'identifier les bons interlocuteurs ou les opportunités technologiques ;
- les risques liés à l'industrialisation d'un procédé, d'un produit ou d'un service issu des laboratoires publics ;
- la complexité juridique, notamment au regard de la formalisation de contrats de recherche, de transfert, ou même d'embauche d'un doctorant en thèse CIFRE.

Des acteurs industriels encore peu impliqués dans le transfert de technologies publiques

A l'inverse, les responsables de la valorisation de la recherche publique française souhaitent améliorer :

- l'identification sur le territoire national et européen des EIC intéressées par un transfert de technologie ;
- la connaissance des attentes et besoins des acteurs industriels en matière d'innovation pour guider en conséquence les choix des maturations technologiques financées par les SATT.

Objectifs : collaborer pour générer des innovations d'avenir, de la création de richesse économique et des emplois en France et en Europe.

Les SATT et le Comité Richelieu s'engagent ainsi dans ce partenariat dans le but de :

- faciliter et accélérer les démarches juridiques entre les EIC et les laboratoires publics ;
- rédiger et partager un guide des bonnes pratiques réciproques ;
- mieux détecter les besoins des entreprises et faciliter leur implication en amont dans des projets de maturation afin d'assurer la pertinence des investissements des SATT au regard de la problématique industrielle ;
- faciliter et accélérer le transfert de ces innovations vers les EIC.

Un plan d'actions a déjà été mis en œuvre avec pour livrables :

- la création d'une base de référence pour des contrats, reflétant des pratiques et conditions équilibrées pour les entreprises comme pour les laboratoires ;
- l'organisation d'appels à projets maturation centrés sur des problématiques issues de groupements de PME et impliquant ces PME aux différentes étapes du processus ;
- la diffusion des offres de technologies, par thématiques, présentant une information claire sur les avantages compétitifs offerts.

Verbatim :

« L'ensemble des présidents de SATT se félicitent de cet accord de partenariat avec le Comité Richelieu qui fédère de très nombreuses entreprises de croissance en France. Notre ambition est de pouvoir constituer une source de compétitivité et de croissance pour les entreprises françaises. Pour cela, nos investissements dans la maturation des technologies issues des laboratoires publics doivent répondre à une réelle problématique industrielle. Le travail que nous avons initié avec le Comité Richelieu va permettre de renforcer la pertinence de ces investissements en regard des besoins des entreprises » déclare Nicolas Carboni, Président de la SATT Conectus Alsace et représentant des SATT dans le partenariat avec le Comité Richelieu.

« Gagner en compétitivité hors coûts, gagner des parts de marché grâce à l'innovation sont les enjeux majeurs pour les Entreprises d'Innovation et de Croissance françaises. Se basant sur une recherche d'excellence et un enseignement supérieur de grande qualité, les PME et les ETI ont vocation à produire des innovations qui sont ensuite portées sur le marché mondial par les grands groupes.

Si des progrès réels ont été réalisés au cours des 10 dernières années, ces trois mondes sont encore trop cloisonnés. C'est la raison pour laquelle nous avons initié cette démarche avec les SATT, avec l'ambition de l'élargir rapidement à d'autres acteurs, et de contribuer ainsi à accélérer et à faciliter l'accès de nos PME et ETI aux compétences et innovations issues de la recherche publique française » ajoute Christophe Lecante, Vice-Président du Comité Richelieu et Président de TecKnowMetrix.

CONTACTS PRESSE

Comité Richelieu
Sophie de Guillebon
Partenariat et adhérents

deguillebon@comite-richelieu.org
+33 1 83 62 85 01

SATT.fr
Laurent van Steenkiste
Directeur Marketing et Communication SATT Aquitaine,
réfèrent pour la communication collective des SATT

l.vansteenkiste@ast-innovations.com
+33 5 24 72 12 25

A propos des SATT, Société d'Accélération de Transfert de Technologies

Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), au sein de l'action « Valorisation », 900 M€ ont été dédiés à la création de Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) dont une part importante est consacrée à la maturation et à la preuve de concept.

Les objectifs des SATT sont d'améliorer l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée, et de renforcer les compétences en matière de valorisation de la recherche. Traits d'union entre la recherche académique et les marchés économiques, les SATT apportent leurs compétences et leurs moyens financiers importants dans le processus de maturation et le transfert de technologies. Elles permettent de lever les risques en proposant des technologies validées et en faisant concorder le développement des inventions et savoir-faire de la recherche publique avec les besoins des marchés socio-économiques.

En valorisant l'innovation de la recherche publique par la gestion et l'exploitation des portefeuilles de titres de propriété intellectuelle (revenus et cessions de licences) et la création de nouvelles entreprises, les SATT favorisent la création d'emplois et de richesse, et participent à augmenter la compétitivité des entreprises françaises, dont celle des PME et des ETI.

Pour déployer leurs missions, les SATT exercent un travail de proximité auprès des chercheurs et parfois des étudiants en réalisant un travail de détection, de sensibilisation ou encore de cartographie. Les SATT s'appuient par ailleurs sur un ensemble de partenaires, au niveau régional comme national, qui constituent autant de relais vers les entreprises françaises. La finalité des activités des SATT consiste à développer les partenariats avec les entreprises en vue de renforcer leur compétitivité, via un transfert de technologies (le plus souvent issues d'un investissement en maturation) ou pour certaines SATT via la recherche partenariale.

www.satt.fr

A propos du Comité Richelieu

Rassemblant plus de 300 membres et constituant un réseau de 4000 entreprises, le Comité Richelieu est l'association française des Entreprises d'Innovation et de Croissance (EIC). Impliqué dans Pacte PME dont il est à l'origine, il agit en faveur de la mise en place d'un écosystème favorable au développement de ces entreprises (TPE, PME et ETI). Le Comité Richelieu met notamment en place un « Pacte innovation » avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation (financement, recherche publique, universités, grands comptes publics et privés, etc). Il vise à fixer un cadre pérenne et favorable à l'innovation, faciliter et promouvoir la diffusion des innovations et accélérer leur adoption par les acteurs économiques

Profil type de l'adhérent : 55 salariés, CA de 6,7 M€, 31,5% du CA à l'export, 33,2% du CA en R&D.

www.comite-richelieu.org